

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 13 mai 2015 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présents les conseillères et conseillers suivants(es) : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Yvan Maltais, Michel Chamberland et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absent : Monsieur Roberto Emond

Après la prière d'usage, le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance à 19h et procède à la lecture de l'ordre du jour.

15-05-6346

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2015. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 avril 2015. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 avril 2015 et des comptes à payer au 13 mai 2015. (Rés.)
 - 3.3 Radiation. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Mise aux normes de l'eau potable/ Construction des puits PP-2,4 et 5/ Suivi du dossier. (Info)
- 6.0 Rétrocession de la rue Principale par le MTQ/ Suivi du dossier. (Info)
- 7.0 Regroupement d'aide au développement du site de la Marina :
 - 7.1 Projet de bail/ Signataires autorisés. (Rés.)
 - 7.2 Installation et fourniture d'eau – saison 2015. (Rés.)
- 8.0 Société de développement de Portneuf-sur-Mer :
 - 8.1 Projet d'entente/ Locataire ou gestionnaire. (Rés.)
 - 8.2 États financiers 2014. (Rés.)
 - 8.3 Travaux demandés pour la Marina – saison 2015. (Rés.)
 - 8.4 Lettres de démission. (Info)
 - 8.5 Lettre de la Société de développement. (Rés.)
 - 8.6 Demande d'avance/ Début des opérations de la marina. (Rés.)
- 9.0 Gel de conduite d'eau potable/ Demande d'exemption de facture relativement au règlement no. 14-264 concernant le service d'aqueduc/ Avis légal. (Rés.)
- 10.0 Eau colorée/ Demande du propriétaire du 844, rue du Quai et avis légal suite à la résolution no. 15-04-6341. (Rés.)
- 11.0 Lignage, signalisation et limite de vitesse dans les rues municipales. (Rés.)



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

- 12.0 Représentant du conseil municipal sur le conseil d'administration de la Boule Argentée. (Rés.)
- 13.0 Comité jeunesse Ste-Anne de Portneuf :
 - 13.1 Plaisirs d'hiver 2015/ Bilan. (Rés.)
 - 13.2 Demande d'un représentant municipal sur le conseil d'administration. (Rés.)
- 14.0 Kiosque d'information local :
 - 14.1 Projet d'entente avec Innergex, embauche et planification de la saison 2015. (Rés.)
 - 14.2 Emploi étudiants Canada/ Appel de candidatures. (Rés.)
- 15.0 Contrat intégration à l'emploi via le SEMO. (Rés.)
- 16.0 Fête des voisins le samedi 6 juin 2015/ Budget et planification. (Rés.)
- 17.0 Terrain de tennis/ Travaux requis. (Rés.)
- 18.0 Club Bourane inc. / Projet de bail. (Rés.)
- 19.0 Fédération québécoise des municipalités:
 - 19.1 Congrès les 24, 25, 26 septembre 2015/ Inscription. (Rés.)
 - 19.2 Sommet des régions le 3 juin 2015. (Rés.)
- 20.0 Arrosage et entretien des fleurs pour 2015/ Contrat. (Rés.)
- 21.0 Traitement des parcs 2015/ Soumission reçue. (Rés.)
- 22.0 Projet de développement du secteur de la Marina, du Camping et du Belvédère/ Suivi du dossier. (Info)
- 23.0 Chemin d'accès à la plage/ Sécurité. (Rés.)
- 24.0 Travaux d'assainissement des eaux usées/ Pompes au poste de pompage principal/ Mise en demeure. (Rés.)
- 25.0 ConcertAction Haute-Côte-Nord/ Nomination sur le conseil d'administration. (Rés.)
- 26.0 Vente pour non-paiement de taxes le 11 juin 2015/ Représentant municipal autorisé. (Rés.)
- 27.0 Projet de terrain de jeux – saison 2015. (Rés.)
- 28.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 28.1 Calendrier des événements de la HCN/ Aide financière. (Rés.)
 - 28.2 Club Lions LRPFC/ Autorisation d'affichage. (Rés.)
 - 28.3 Les Lucioles de Portneuf-sur-Mer/ Aide financière. (Rés.)
 - 28.4 Association diabète HCN/ Aide financière. (Rés.)
 - 28.5 Ville de Forestville/ Arriane phosphate/ Appui. (Rés.)
 - 28.6 Radio CHME/ Offre de promotion touristique 2015. (Rés.)
 - 28.7 Club Quad HCN/ Demande d'autorisation. (Rés.)
 - 28.8 Randonnée Vélo Santé/ Don. (Rés.)
 - 28.9 Tournoi des élus en HCN. (Rés.)
- 29.0 Correspondance.
- 30.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 31.0 Période de questions.
- 32.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

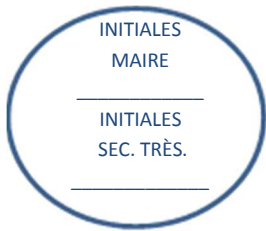
ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6347

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2015;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2015 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2015

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2015.

15-05-6348

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 AVRIL 2015 ET DES COMPTES À PAYER AU 13 MAI 2015/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 13 mai 2015 qui totalise un montant de 19 911.20\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 avril 2015 qui totalise un montant de 57 516.36\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6349

RADIATION

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la radiation suivante soit acceptée :

0887.04.3919 : pour un montant de 477,13\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Remis à une séance ultérieure.

Info

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ CONSTRUCTION DES PUIXS PP-2,4 ET 5/ SUIVI DU DOSSIER

Un courriel a été acheminé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 20 avril dernier, afin d'obtenir la confirmation que les travaux de réfection des puits de captage d'eau souterraine qui sont en cours sont bien admissibles dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018. La Municipalité a reçu cette confirmation le même jour à l'effet que les travaux décrits dans ledit



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

courriel sont admissibles à ce programme et que les dépenses faites dans le cadre de ce programme doivent respecter les règles de gestion contractuelle. Le ministère demande à la Municipalité de se référer à un conseiller juridique afin qu'elle oriente ses actions.

De plus, la Municipalité a reçu le rapport hydrogéologique intitulé: *Amélioration du système d'approvisionnement en eau potable - Forage et construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine PP-4*, préparé par AquaTer-Eau inc. Ce rapport a aussitôt été transmis au Groupe-conseil TDA afin qu'il achemine une demande de pré-autorisation au ministère de l'Environnement afin de brancher en urgence le puits no. 4 pour que la Municipalité puisse l'exploiter.

Info

RÉTROCESSION DE LA RUE PRINCIPALE PAR LE MTQ/ SUIVI DU DOSSIER

Le maire informe le Conseil qu'il a rencontré, en compagnie de la directrice générale, la sous-ministre des Transports, madame Dominique Savoie ainsi que monsieur Richard Dionne du ministère des Transports le jeudi 7 mai dernier à Québec.

Le maire a exposé, au sous-ministre, l'impact financier majeur d'une rétrocession de la rue Principale en lui mentionnant qu'en tant que municipalité à revitaliser, il était primordial que le gouvernement comprenne l'enjeu de ce dossier. La sous-ministre a été d'une bonne écoute et a indiqué que le ministère ferait un suivi de cette rencontre et des demandes de la Municipalité, au plus tard le 20 mai prochain.

15-05-6350

**REGROUPEMENT D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU SITE DE LA MARINA/
PROJET DE BAIL/ SIGNATAIRES AUTORISÉS**

CONSIDÉRANT QU'un projet de bail a été transmis au Regroupement d'aide au développement du site de la marina pour la location d'une partie du lot 287-P sur lequel se déroule, depuis plusieurs années, les activités du camping;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement a pris connaissance dudit projet de bail et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu le même projet d'entente et s'en déclare également satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel et/ou le maire, monsieur Gontran Tremblay, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit bail qui liera la Municipalité et le Regroupement d'aide au développement du site de la marina.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6351

**REGROUPEMENT D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU SITE DE LA MARINA/
INSTALLATION ET FOURNITURE D'EAU – SAISON 2015**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la signature du bail à intervenir entre la Municipalité et le Regroupement d'aide au développement du site de la marina soit faite au plus tard le 15 mai 2015 à défaut de quoi l'alimentation en eau sera interrompue.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6352

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER/ PROJET D'ENTENTE/ LOCATAIRE OU GESTIONNAIRE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un projet d'entente afin que la Société de développement de Portneuf-sur-Mer soit nommée locataire de la marina soit soumis à cette dernière aux fins de discussions et que la Société émette ses commentaires sur ledit projet en prévision de la prochaine séance du conseil municipal qui se déroulera le 10 juin 2015 afin de pouvoir la signer dans les plus brefs délais.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6353

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER/ ÉTATS FINANCIERS 2014

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les états financiers 2014 de la Société de développement de Portneuf-sur-Mer soit acceptés tels que déposés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6354

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER/ TRAVAUX DEMANDÉS POUR LA MARINA – SAISON 2015

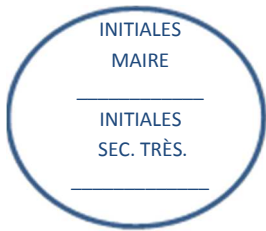
Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE soient réalisées les trois (3) priorités identifiées par la Société de développement de Portneuf-sur-Mer selon la liste déposée par cette dernière et selon l'estimé préparée par l'inspecteur municipal, cette liste se décrivant comme suit :

1. Refaire béton dans le stationnement au-dessus de la fosse septique.
2. Refaire les bancs publics (3 bancs).
3. Refaire finition au-dessus de la porte principale et celle à l'arrière du bâtiment côté terrasse.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER/ LETTRES DE DÉMISSION

Le maire, monsieur Gontran Tremblay, fait la lecture de deux lettres de démission de membres adressées à la Société de développement et qui ont été envoyées, en copie conforme, à la Municipalité.

15-05-6355

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER/ LETTRE

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Société de développement dans la lettre transmise par courriel le 4 mai 2015 et ayant pour objet de demander, entres autres, la construction d'une clôture de type palissade du côté du camping;

CONSIDÉRANT QUE la Société demande d'ériger une telle clôture sur toute la longueur des nouveaux emplacements projetés par le Regroupement ceci afin d'atténuer le bruit et réduire la poussière pour les campeurs en place et enfin, d'accroître la sécurité des utilisateurs du chemin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a reçu aucune demande de la part du Regroupement à l'effet qu'il y aurait un quelconque problème à ce niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande la Société soit refusée tant qu'il n'y aura pas de plaintes des campeurs ou du Regroupement.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6356

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER/ DEMANDE D'AVANCE/ DÉBUT DES OPÉRATIONS DE LA MARINA

CONSIDÉRANT le courriel daté du 10 mai 2015 transmis par le président de la Société de développement ayant pour objet de demander une avance de 1 500\$ pour le début des opérations de la marina pour la saison 2015 pour l'achat de la nourriture et autres effets;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles via le poste budgétaire no. 02-621-00-959;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise que l'avance de 1 500\$ soit versée à la Société;

QUE cette avance soit prise à même les crédits budgétaires 2015 autorisés pour les activités de la Société et totalisant une somme de 5 000\$;

QUE la Société de développement transmette toutes les pièces justificatives pour les dépenses du 1 500\$ à la Municipalité dès la réception desdites pièces.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

15-05-6357

**GEL DE CONDUITE D'EAU POTABLE/ DEMANDE D'EXEMPTION DE FACTURE
RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NO. 14-264 CONCERNANT LE SERVICE
D'AQUEDUC/ AVIS LÉGAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre datée du 23 mars 2015 du propriétaire du 846, rue du Quai demandant d'être exempté du paiement de la facture no.1243 au montant de 966.94\$ pour des travaux de dégel de conduite d'eau potable effectués par Plomberie Octave Roy et Fils inc. le 6 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'exemption a dû être validée par Gaudreault, Saucier et Simard, SENC. afin de s'assurer qu'elle est recevable en vertu du Règlement concernant le service d'aqueduc portant le numéro 14-264;

CONSIDÉRANT QUE cette validation a été faite par téléphone en présence de M^e Gaston Saucier, le maire, l'inspecteur municipal, la directrice générale et le propriétaire du 846, rue du Quai;

CONSIDÉRANT QUE M^e Gaston Saucier a transmis un avis légal daté du 12 mai 2015 et que cet avis légal a été remis au conseil municipal qui reconnaît en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE cet avis légal reconnaît la recevabilité de la demande du propriétaire du 846, rue du Quai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le propriétaire du 846, rue du Quai soit exempté de rembourser le montant de 966.94\$ qui lui a été facturé le 16 mars 2015 vu la responsabilité municipale dans le gel de sa conduite d'eau potable survenu en février 2015 et que la dépense soit imputée au compte no. 02-413-00-523.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

**EAU COLORÉE/ DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DU 844, RUE DU QUAI ET
AVIS LÉGAL SUITE À LA RÉOLUTION NO. 15-04-6341**

La directrice générale informe le conseil municipal qu'elle n'a pas reçu l'avis légal relatif à ce sujet. Le sujet est remis à une séance ultérieure.

15-05-6358

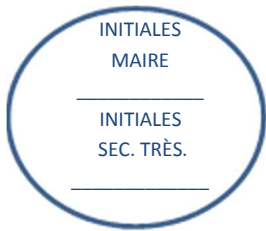
**LIGNAGE, SIGNALISATION ET LIMITE DE VITESSE DANS LES RUES
MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE des citoyens se sont plaints à l'effet que le lignage, la signalisation et les limites de vitesse dans la municipalité ne sont pas toujours visibles et respectés par les automobilistes ce qui crée beaucoup de désagréments, met en péril la sécurité des utilisateurs de la route et augmente le risque d'accident;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la directrice générale prenne les informations à savoir si les modifications aux limites de vitesse dans les rues municipales doivent être adoptées par règlement ou si une résolution suffit;

QUE la Municipalité attende la réponse du MTQ relative à la rétrocession de la rue Principale avant de statuer sur les travaux de lignage des rues municipales;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la directrice générale valide auprès de son contentieux s'il est permis à la Municipalité de "faire du cas par cas" et d'installer des affiches d'interdiction de stationner (no parking) dans certaines rues au lieu d'en installer dans toutes les rues municipales.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION

Règlement concernant les limites de vitesse

Je, soussigné(e), Michel Chamberland, conseiller no. 4, donne avis par la présente qu'il sera soumis, au cours d'une prochaine séance, un projet de règlement ayant pour objet de réglementer les limites de vitesse dans les rues municipales.

Portneuf-sur-Mer, le 13 mai 2015.

Michel Chamberland

15-05-6359

REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BOULE ARGENTÉE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Boule Argentée a demandé au conseil municipal de nommer un représentant pour siéger sur le conseil d'administration de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'aucun conseiller n'est disponible pour siéger sur ledit organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'aucun représentant municipal ne soit nommé pour représenter la Municipalité sur le conseil d'administration de la Boule Argentée.

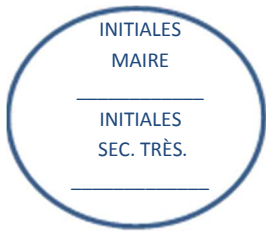
ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6360

COMITÉ JEUNESSE DE STE-ANNE DE PORTNEUF/ BILAN DE PLAISIRS D'HIVER 2015

CONSIDÉRANT QUE le Comité jeunesse de Ste-Anne de Portneuf a transmis le bilan de l'activité Plaisirs d'hiver 2015;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter ce bilan afin que la Municipalité puisse transmettre le paiement selon l'entente signée entre la Municipalité et le Comité jeunesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte le dépôt du bilan 2015 de Plaisirs d'hiver tel que transmis par le Comité jeunesse de Ste-Anne-de-Portneuf;

QUE la Municipalité émette un chèque au montant de 1 680.31\$ au nom du Comité jeunesse de Ste-Anne de Portneuf.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6361

COMITÉ JEUNESSE DE STE-ANNE DE PORTNEUF/ DEMANDE D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire, monsieur Gontran Tremblay, soit mandaté pour représenter la Municipalité sur le conseil d'administration du Comité jeunesse de Ste-Anne de Portneuf.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6362

KIOSQUE LOCAL D'INFORMATION/ PROJET D'ENTENTE AVEC INNERGEX, EMBAUCHE ET PLANIFICATION DE LA SAISON 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et Innergex souhaitent conclure une entente de partenariat afin d'augmenter la visibilité et la notoriété de la descente en canot de la rivière Portneuf actuellement offerte gratuitement par Innergex;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente a été préparé par Innergex et transmis au conseil municipal;

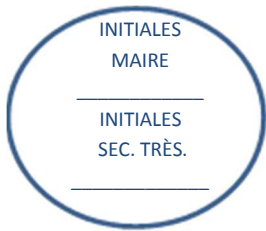
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît en avoir reçu une copie et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE cette entente nécessite l'embauche d'un employé compétent, qualifié et disponible pour les saisons estivales 2015-2016 et 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir entre Innergex et la Municipalité. Cette entente étant :

- *Le versement, par Innergex, d'une somme de 7000\$ pour couvrir une partie des frais relatifs à l'opération du kiosque local d'information ainsi que des dépenses relatives à l'embauche d'un employé responsable de l'accueil et de l'entretien pour les saisons estivales 2015, 2016 et 2017 afin que la Municipalité assume la gestion des réservations et du service à la clientèle de la navette pour canoéistes sur la rivière Portneuf.*



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à contacter les candidats ayant appliqué sur le poste d'agente de développement et n'ayant pas été sélectionnés afin de voir s'ils seraient intéressés par le poste.

QUE si ces personnes ne sont pas intéressées, que le poste soit affiché publiquement dans le prochain bulletin municipal.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6363

KIOSQUE LOCAL D'INFORMATION/ EMPLOI ÉTUDIANTS CANADA/ APPEL DE CANDIDATURES ET SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière du programme Emploi d'été Canada au montant de 1690\$ pour embaucher un étudiant pour un total de 320 heures au kiosque local d'information pour la saison estivale 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi pour ce poste a été affiché dans le bulletin municipal de mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'au 15 mai 2015 à midi, la Municipalité avait reçu plusieurs curriculums vitae d'étudiants intéressés par l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de mandater le Carrefour jeunesse-emploi, qui a offert ce service en 2014 et ce gratuitement, afin qu'il soit responsable du processus d'entrevue et de sélection afin d'assurer l'équité de la démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Carrefour jeunesse-emploi soit mandaté afin d'assurer le processus de sélection, rencontrer les candidats intéressés en entrevue et soumettre une recommandation claire au conseil municipal sur le choix du meilleur candidat.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6364

CONTRAT D'INTÉGRATION À L'EMPLOI VIA LE SEMO

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a antérieurement adopté la résolution no. 15-03-6319;

CONSIDÉRANT QUE le SEMO a soumis, à la Municipalité, le dossier d'une personne qui serait admissible à une subvention de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention requis pour cette personne a été analysé et qu'il en ressort qu'il serait contre-productif d'embaucher ladite personne vue ses limitations par rapport aux nombreuses tâches physiques demandées par le travail d'aide-journalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité ne signe pas le contrat d'intégration à l'emploi transmis par courriel le 4 mai 2015 par l'agente du SEMO responsable de ce dossier;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

QU'une copie de cette résolution soit transmise au SEMO pour les aviser.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6365

EMBAUCHE AIDE-JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE durant les périodes estivales et automnales, la quantité de travail à accomplir par les employés des travaux publics s'accroît considérablement nécessitant l'embauche d'un aide-journalier pour cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait déposé des demandes d'aide financière auprès du SEMO et du CLE et que l'aide du SEMO a été refusée par la résolution no.15-05-6364 et que le CLE a avisé, par lettre, la Municipalité qu'elle ne pouvait être subventionnée cette année;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Cardin a transmis une lettre à la Municipalité l'informant de sa disponibilité et de son désir de travailler à la Municipalité pour une deuxième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Cardin a donné pleine satisfaction à la Municipalité durant sa période d'emploi subventionnée par le CLE en 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE monsieur Sylvain Cardin soit embauché à titre d'aide journalier au taux horaire de 11.35\$ soit les mêmes conditions salariales que 2014 et selon les besoins jugés nécessaires par l'inspecteur municipal afin de réaliser l'ensemble des travaux acceptés aux prévisions budgétaires 2015.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6366

FÊTE DES VOISINS LE 6 JUIN 2015/ BUDGET ET PLANIFICATION

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité autorise la tenue de la Fête des voisins le 6 juin 2015 sur le terrain face à l'édifice municipal et que le budget alloué à cette fête soit de 2000\$ pour permettre l'organisation des activités suivantes :

- Location de jeux gonflables
- Maquillages (air brush)
- Distribution de terre à jardin
- Achat de matériel et fournitures
- Achat d'aliments

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-05-6367

TERRAIN DE TENNIS/ TRAVAUX REQUIS

CONSIDÉRANT QUE le terrain de tennis est rendu à sa fin de vie utile et qu'il est nécessaire de procéder à sa démolition pour assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de reconstruire cette infrastructure qui est utilisée par plusieurs citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts totaux du projet a été réalisé et qu'ils s'élèveraient approximativement à 45 540\$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de reconstruction devait initialement être déposé dans le Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE selon l'annexe A de la *Politique nationale de la ruralité 2014-2019*, il est écrit que l'entretien des équipements de loisirs ou des équipements culturels est non-admissible à cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation pourraient être financés à même le fonds de roulement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité procède à l'envoi d'appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises qualifiées pour réaliser les travaux de rénovation du terrain de tennis, ces entreprises étant :

- PC Court
- Entreprises Jacques Dufour et Fils inc.

QUE les soumissions reçues soient analysées lors de la prochaine séance ordinaire prévue pour le 10 juin 2015.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6368

CLUB BOURANE INC./ PROJET DE BAIL

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no.15-03-6312, la Municipalité a déclaré à la MRC de la Haute-Côte-Nord que le Club Bourane Inc. occupe un terrain appartenant à la Municipalité depuis plusieurs années et qu'il soit, par ce fait, inscrit au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de cette résolution, la responsable de l'évaluation à la MRC de la Haute-Côte-Nord a communiqué avec la secrétaire du Club Bourane Inc. pour l'informer que l'organisme doit avoir un bail avec la Municipalité pour la location du terrain occupé à défaut de quoi, l'organisme sera imposé sur la superficie totale du terrain au lieu de la superficie occupée par leur bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a aussi informé l'organisme qu'il lui était possible de demander un remboursement à la Municipalité pour les taxes payées antérieurement sans préciser jusqu'à quelle année il était possible de reculer;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire de l'organisme a communiqué par courriel avec la Municipalité le 5 mai 2015 pour l'informer de la situation et pour connaître la démarche à suivre pour obtenir un bail et demander ledit remboursement de taxes auquel l'organisme a droit;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a communiqué avec son aviseur légal pour connaître le délai de prescription dans le cas d'une telle demande de remboursement par un organisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de régulariser la situation du Club Bourane Inc. par la signature d'un bail pour la location du terrain qu'il occupe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un projet de bail pour la location d'une superficie de terrain équivalente à 20 pieds x 60 pieds pour le lot dont le matricule est le 0788.93.8015.02.0000, où est situé le bâtiment appartenant au Club Bourane inc. leur soit soumis aux fins de discussions en vue de sa signature;

QUE suite à la réception d'une demande de remboursement écrite, la Municipalité émette un remboursement au Club Bourane inc. pour les taxes payées antérieurement et non prescrites en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6369

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/ INSCRIPTION AU CONGRÈS 2015

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire soit autorisé à participer au Congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera du 24 au 26 septembre prochain à Québec;

QUE les frais d'inscription et de déplacement soient assumés par la Municipalité selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6370

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/ PARTICIPATION AU SOMMET DES RÉGIONS LE 3 JUIN 2015

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire soit autorisé à participer au Sommet des régions qui se déroulera le 3 juin prochain à Québec.

QUE la Municipalité assume le coucher advenant le cas où la MRC de la Haute-Côte-Nord refusait d'assumer ledit coût de ce coucher.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-05-6371

ARROSAGE ET ENTRETIEN DES FLEURS SAISON 2015/ CONTRAT

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le contrat d'entretien et d'arrosage des fleurs pour l'été 2015 soit octroyé à madame Marlène Emond aux mêmes conditions que 2014 soit pour un montant de 3000\$ toutes taxes incluses;

QU'une demande lui soit faite afin qu'elle inclue, dans sa tournée d'entretien, l'arrosage du futur jardin communautaire qui devrait voir le jour dès cet été.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6372

TRAITEMENT DES PARCS 2015/ SOUMISSION REÇUE

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un contrat de fertilisation soit octroyé à Gazon Vert Côte-Nord Inc. pour les années 2015 et 2016 pour un montant de 1 470\$/an toutes taxes incluses tel qu'indiqué sur la soumission no. 5891111 datée du 3 avril 2015.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MARINA, DU CAMPING ET DU BELVÉDÈRE/ SUIVI DU DOSSIER

En vertu de la résolution no. 14-11-6220, le maire, la directrice générale et l'agente de développement ont rencontré la SADC de la Haute-Côte-Nord le 21 avril 2015 afin d'établir la vision globale du mandat donné à la SADC par la Municipalité. La SADC a remis un tableau synthèse des discussions et des demandes qui sont ressorties du Forum sur l'avenir de Portneuf-sur-Mer qui s'est tenu en 2012. À partir de ce tableau, un plan d'actions sera présenté au Conseil aux fins de discussions, modifications et approbation finale. La SADC a reçu le mandat de rencontrer les présidents de la Société de développement et du Regroupement d'aide au développement du site de la Marina afin de connaître leurs visions et leurs attentes en vue de la création d'un comité de travail officiel.

La prochaine rencontre est prévue pour juin 2015.

15-05-6373

CHEMIN D'ACCÈS À LA PLAGE/ SÉCURITÉ

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland ET **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'accès qui est situé au bout du chemin de la Marina (stationnement menant à la plage) soit aménagé de façon à ce que seuls les VTT puissent avoir accès à la plage.

QUE des poteaux de métal soient achetés chez Récupération Brisson afin d'être installés à cet endroit par les employés des travaux publics et ce, dans le but de préserver l'environnement, de sécuriser les amateurs de plage et d'améliorer leur quiétude et leur tranquillité.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6374

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ POMPES AU POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL/ MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT QUE le Groupe-conseil TDA a recommandé à la Municipalité, par courriel daté du 5 mai 2015, de faire préparer une mise en demeure par son contentieux afin que RG St-Laurent procède, à ses frais, au remplacement des pompes au poste de pompage principal qui ne sont pas conformes;

CONSIDÉRANT QUE RG St-Laurent inc. a demandé à la Municipalité, le 8 mai 2015 par courriel, de rencontrer la Municipalité afin de comprendre en quoi il est imputable dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le maire a eu une discussion téléphonique le 9 mai avec monsieur Yann St-Laurent dans laquelle ce dernier a expliqué sa version des faits ainsi que la chronologie des événements qui a mené à la recommandation du Groupe-Conseil TDA;

CONSIDÉRANT QUE la seule solution afin de clarifier l'imputabilité dans ce dossier est de procéder à des essais de pompe supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE RG St-Laurent inc. démontre sa non-responsabilité dans un délai de 30 jours calendrier, à partir d'aujourd'hui, à défaut de quoi une mise en demeure lui sera envoyée afin de corriger la déficience aux pompes du poste de pompage principal. De plus, RG St-Laurent inc. devra se coordonner avec le Groupe-Conseil TDA afin que ceux-ci puissent assister à l'essai sur le banc d'essai.

QUE si une troisième firme d'ingénieurs est nécessaire pour trancher le débat, qu'il soit entendu que les frais engendrés soient assumés par la partie responsable de la problématique des pompes soit RG St-Laurent inc. ou Groupe-Conseil TDA.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6375

CONCERTACTION HAUTE-CÔTE-NORD/ NOMINATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

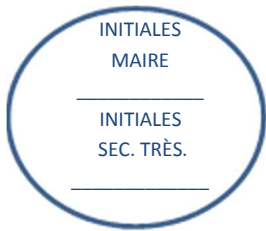
Il est proposé par madame Nady Sirois ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel, soit autorisée à siéger sur le conseil d'administration de ConcerAction Haute-Côte-Nord.

QUE les frais de déplacement relatifs à cette représentation soient assumés par la Municipalité selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-05-6376

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 11 JUIN 2015/ REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUTORISÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné ordre à la secrétaire-trésorière de transmettre à la MRC un extrait de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Michel Chamberland, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, à défaut, la secrétaire trésorière adjointe à enchérir et acquérir les immeubles pour lesquels il sera procédé à la vente pour défaut de paiement des taxes le jeudi 11 juin 2015 à 10 heures, sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6377

PROJET DE TERRAIN DE JEUX - SAISON 2015

CONSIDÉRANT QUE mesdames Frédérique Manning et Noémie Tremblay ont présenté un projet de « Camp de jour » pour la saison estivale 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de les aider à réaliser leur projet qui répond clairement à un besoin des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Comité jeunesse Ste-Anne de Portneuf a accepté de permettre l'utilisation de la Maison des jeunes pour la tenue du Camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise la tenue d'un « Camp de jour » qui se tiendra du 29 juin au 23 juillet 2015 (du lundi au jeudi inclusivement).

QUE la municipalité autorise l'embauche de mesdames Frédérique Manning et Noémie Tremblay à titre d'animatrices du « Camp de jour » au taux horaire de 10,55\$ pour la période du 29 juin au 23 juillet 2015 à raison de 4 jours par semaine pour 4 semaines et de 7 heures par jour de travail.

QUE la municipalité fixe le coût des inscriptions à 100\$ par enfant inscrit (payable avant le début de l'activité) et qu'un minimum de 15 inscriptions soit nécessaire pour la tenue officielle du « Camp de jour ».

QUE la contribution de la municipalité soit de 1,955\$ tel qu'indiqué dans le document « *projet de terrain de jeux – été 2015* » qui a été présenté au Conseil et qui démontre un budget prévisionnel de 3,955\$ en revenus et de 3,955\$ en dépenses.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6378

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

QUE la demande d'aide financière pour le calendrier des événements de la Haute-Côte-Nord présentée par la SADC de la Haute-Côte-Nord et le CLD Haute-Côte-Nord soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6379

CLUB LIONS LRPMFC/ AUTORISATION D’AFFICHAGE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande du Club Lions LRPSFM relative à l'autorisation d'installer un panneau métallique de 18 pouces de diamètre avec le logo des Lions soit acceptée;

QUE le Club soit autorisé à procéder à ladite installation sur le terrain de l'Accueil au 456, rue Principale au côté de l'affiche déjà installée par Action Chômage HCN.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6380

LES LUCIOLES DE PORTNEUF-SUR-MER/ DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité émette un chèque au montant de 100\$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer afin d'aider les lucioles de Portneuf-sur-Mer qui ont 4 survivantes au sein de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6381

ASSOCIATION DIABÈTE HAUTE-CÔTE-NORD/ DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande de l'Association diabète Haute-Côte-Nord soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6382

VILLE DE FORESTVILLE/ ARRIANNE PHOSPHATE/ DEMANDE D’APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Québec a besoin, au niveau économique, de projets miniers;

CONSIDÉRANT que la situation économique de la Côte-Nord et plus particulièrement de la Haute-Côte-Nord a besoin des retombés de projets miniers;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville est une option viable et envisageable pour le transport du minerai dans le projet du Lac-à-Paul;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville a été peu étudié par le promoteur du projet Lac-à-Paul;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville est une opportunité de développer des infrastructures sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville est une solution pour la réalisation du projet Lac-à-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer appuie la proposition de tracé de la Ville de Forestville afin de transporter le minerai du projet du Lac-à-Paul jusqu'au quai de Forestville.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6383

RADIO CHME/ OFFRE DE PROMOTION TOURISTIQUE 2015

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de promotion estivale de la Radio CHME soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6384

CLUB QUAD HAUTE-CÔTE-NORD/ DEMANDE D'AUTORISATION

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande du Club Quad HCN d'être autorisé à traverser sur l'emprise du MTQ à l'ouest et à l'est de la municipalité, la rue Tremblay, la rue du Banc et celle située près de la pesée de camions appartenant au MTQ soit acceptée et qu'elle soit valide jusqu'à une modification dudit permis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-05-6385

RANDONNÉE VÉLO SANTÉ/ DEMANDE DE DON

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité émette un chèque au montant de 100\$ à Vélo Santé afin d'encourager monsieur Sylvain Boudreault, cycliste de la municipalité de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

15-05-6386

TOURNOI DES ÉLUS EN HAUTE-CÔTE-NORD

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'aucun représentant de la municipalité de Portneuf-sur-Mer ne soit autorisé à participer, aux frais de la Municipalité, au Tournoi des élus(es) en Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

A: CORRESPONDANCE REÇUE, ENVOYÉE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

**A.1 Madame Anne Scallon, directrice générale
CLD de la Haute-Côte-Nord**

Information concernant le montant de l'enveloppe de la Mesure de renforcement de la capacité d'action du CLD - volet municipalités au montant de 11 829,44\$ au 31 mars 2015.

**A.2 Madame Micheline Bourque, agente d'aide à l'emploi
Emploi-Québec**

Information concernant le refus de la demande de subvention salariale pour le poste d'aide-journalier.

A.3 Raymond Chabot Grant Thornton

Information relative au contrôle interne.

B: REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

**B.1 Madame Monique Bélanger, présidente
Fabrique de Ste-Anne-de-Portneuf**

Remerciements pour la collaboration à l'activité de financement du souper de crabes qui a permis d'amasser 5 500\$.

**B.2 Madame Katia Létourneau, directrice
École Mgr-Bouchard**

Remerciements pour la collaboration à l'activité de financement du bingo qui a permis d'amasser 3 000\$.

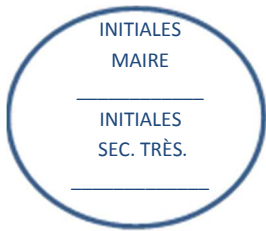
**B.3 Madame Louiselle Jean, responsable
Centre d'études collégiales de Forestville**

Invitation au 19^e gala des étudiants, le vendredi 15 mai 2015.

C: PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS DE DIVERS COMITÉS

C.1 Service incendie de la Ville de Forestville

Rapport des interventions de mars 2015.



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

C.2 Comité de quilles La boule Argentée

Rapport financier en date du 12 mai 2015.

D : BULLETINS D'INFORMATION, COMMUNIQUÉS

D.1 Lavery, avocats

Bulletin d'information sur les terrains contaminés.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions s'est déroulée de 20h40 À 21h00 et a traité des sujets suivants :

1. Article paru dans le journal La Presse: le maire fait une mise au point et clarifie certaines informations.
2. Vente du terrain de l'ancien Hôtel Central.
3. Nouveaux arrivants: politique d'accueil.
4. Bateau Triton stationné sur un terrain municipal sur la rue du Quai. Le conseil municipal demande que l'inspecteur municipal rencontre le propriétaire du bateau et lui demande de le déplacer d'ici les 15 prochains jours.
5. Terrains aménagés par RG St-Laurent en 2014: le deuxième traitement des pelouses est prévu à quelle date?

15-05-6387

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21h00, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Gontran Tremblay
Maire

Nancy Roussel
Directrice générale et
secrétaire-trésorière